

PROCÈS VERBAL D'OUVERTURE DES OFFRES

DÉSIGNATION DE LA CONSULTATION

Service : **Direction de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat**
Date Limite de Réception des offres : **22 mai 2006 16 H 45**
Nature de la prestation : **Concession d'aménagement ZAC Luciline**
Avis envoyé à la publication les : **23 et 27 février 2006**

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

Date de la Réunion : **le 02 juin 2006**

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE

<i>Prénom - Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Présence Convocation du 28 avril 2006</i>
Jean-Michel GUYARD	Adjoint au Maire Président de la Commission	Présent
Elisabeth BOUDIER	Adjointe au Maire	Présente
Josette CHEVAL	Adjointe au Maire	Présente
Alain MAZZOLI	Adjoint au Maire	
Edith BEAUD-DELECLUSE	Adjointe au Maire	Présente
Françoise COMBES	Conseillère Municipale	Présente
Marie-Hélène ROUX	Adjointe au Maire	
Eric CESARI	Adjoint au Maire	
Allain LAINNEME	Adjoint au Maire	
Salah BENBIA	Conseiller Municipal	
Catherine DUPRAY	Conseillère Municipale	

MEMBRES À VOIX CONSULTATIVE

<i>Prénom - Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Présence Convocation du 28 avril 2006</i>
D.G.C.C.R.F.		
GEORGES LUX	Trésorier Municipal Principal	

ANALYSE DES offres

<i>No Dépôt</i>	<i>Date de réception</i>	<i>Nom ou Raison Sociale du Candidat</i>	<i>Observations</i>
1	22/05/2006 10h30	RSA Rouen (76)	
2	22/05/2006 13h30	CFA 7-9 rue Nationale 92 100 Boulogne-Billancourt	

DECISION DE LA Commission

Au vu des deux offres, et après analyse, la Commission émet l'avis suivant :

- de ne pas retenir la candidature de la Société CFA/ATARAXIA/PALM pour la phase de négociations en raison de l'insuffisante qualité technique de l'offre.
- de retenir l'offre de Rouen Seine Aménagement qui est conforme aux exigences de qualité définies dans le règlement de la consultation.
- elle considère que trois points devront notamment être discutés durant la phase de négociation :
 - les moyens humains mis en œuvre par l'aménageur
 - le coût, et particulièrement le rythme des paiements et la répartition entre les parts variables et forfaitaires de la rémunération.
 - les moyens mis en œuvre pour garantir un processus de commercialisation efficace.